

●●● Que répondre aux idées reçues ?

● « Trier ça sert à rien » :

Les matières recyclables des déchets ont de la valeur : Ces matières sont vendues et allègent les dépenses de la collectivité, si on ne recyclait pas, les impôts seraient beaucoup plus élevés. Ainsi recycler permet d'économiser les ressources naturelles.

Quelques exemples :

- Recycler le papier / carton économise des arbres
- Recycler le plastique économise du pétrole
- Recycler des emballages métalliques économise le minerai
- Recycler du verre économise du sable

● « Le tri c'est compliqué » :

Les gestes sont très simples, de nombreux outils d'aide sont développés par la collectivité, le gardien peut renseigner et accompagner les habitants.

● « Les déchets recyclables sentent mauvais » :

Si le tri est bien fait, les déchets jetés dans le bac recyclable sont des emballages et des papiers et donc ne sentent pas mauvais.

● « Ce n'est pas mon travail / On paye déjà des impôts » :

Nous sommes responsables de notre consommation et de nos déchets, de plus le tri est obligatoire et un système répressif peut être envisagé pour forcer les habitants à bien trier.

● « En triant soi même, on détruit des emplois » :

Le recyclage des déchets permet de créer 30 fois plus de postes que l'enfouissement.

Exemples chiffrés

● Avec **670 canettes** 

on peut fabriquer

1 vélo 

● Avec **1000 boîtes de conserve** 

on peut fabriquer

1 machine à laver 

● Avec **15 bouteilles de lait** 

on peut fabriquer

1 arrosoir 

●●● Outils de communication développés par le SYTOM pour aider les habitants

MÉMO TRI

Toutes les consignes de tri d'un coup d'œil

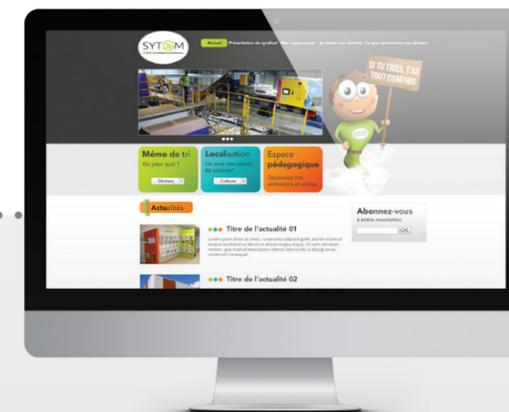
Téléchargeable sur le site internet www.sytom36.fr



SITE INTERNET

www.sytom36.fr

Actualités et informations complètes



Un doute, une question ?
N'hésitez pas à nous contacter :
02 54 08 34 25

SYTOM
de la Région de Châteauroux

Adresse du siège : Mairie - Place de la République
36012 CHÂTEAURoux CEDEX
Tél. : 02 54 08 34 25 - www.sytom36.fr



Création : © JTS conseils - 02 47 41 05 55 - www.jtsconseils.com • Photos : Citeo • Imprimé sur du papier recyclé dans un atelier certifié IMPRIM'VERT®



●●● Guide des déchets destiné aux gardiens d'immeubles



Edito

Le gardien d'immeuble possède un rôle décisif dans la manière avec laquelle les habitants traitent leurs déchets, grâce à ses conseils et son encadrement. Il est aussi la voix de la collectivité et véhicule une image de responsabilité face à notre consommation. Cette posture de médiation entre les habitants et la collectivité lui confère un rôle d'interface et de messenger déterminant. C'est pourquoi il nous a paru indispensable qu'il puisse disposer de son propre outil, représenté par le présent petit guide, pour lui permettre de mener efficacement sa mission au quotidien. Ainsi ce document permet d'avoir une maîtrise technique du tri et de la collecte, ainsi qu'une base discursive pour bien sensibiliser dans les situations d'argumentation.



Eric Chalmain,
Président
du SYTOM

Les enjeux de ce guide



• Maîtriser les consignes de tri.



• Bien informer les habitants et désamorcer les situations litigieuses avec les bons arguments.



• Connaître les outils de communication développés par le SYTOM à disposition des citoyens.



Info chiffres

35 000 tonnes de déchets traités par an.



104 kg/an/habitant des déchets sont valorisés sur le territoire du SYTOM*

*Au niveau national, 74kg/an/habitant des emballages et papiers sont valorisés.

Les consignes de tri

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

→ Tous les emballages plastiques



→ Tous les emballages métalliques



→ Tous les emballages cartonnés



→ Tous les papiers



Tous les emballages et tous les papiers se trient

PENSEZ À BIEN :

- Vider les emballages des restes alimentaires (puis jeter ces restes dans les déchets humides)
- Séparer les emballages les uns des autres (ne pas les imbriquer)
- Ne pas laver les emballages (cela gaspille de l'eau)



LES DÉCHETS RÉSIDUELS

→ Les déchets d'hygiène



→ Les déchets d'entretiens ménagers



→ Les petits objets



→ Les restes alimentaires



LE VERRE

→ Les pots et bouteilles en verre sont à jeter dans la colonne à verre.



LES AUTRES DÉCHETS

→ À apporter en déchèterie et/ou en filières adaptées.



ENCOMBRANTS



AMEUBLEMENT



BOIS



DÉBLAIS GRAVATS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



PILES



PNEUMATIQUE



TEXTILES CHAUSSURES



RÉUTILISATION RÉEMPLOI